

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 13 décembre 2021**

**Date de la convocation : 06/12/2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Frédéric BELMONTE à M. Lucien BRUYAS, M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Martine FAÏTA à M. Thierry KOVACS, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

**Absents suppléés :** M. Martin DAUBREE représenté par M. Christophe GONON, M. Denis PEILLOT représenté par Mme Réfija BABACIC.

**Secrétaire de séance :** M. Richard BONNEFOUX.

---

**OBJET :** **FONCIER** : Convention d'occupation avec l'association Aéronautique Vienne Reventin d'un terrain cadastré AM 282 à Reventin-Vaugris pour la construction d'un hangar

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'Agglomération est propriétaire du site de l'aérodrome de Reventin-Vaugris sis ZA du Saluant. Trois associations occupent actuellement les lieux. Il s'agit de l'association AERO CLUB, l'association APICAREVE et l'association CLUB ULM. Toutes ces associations sont liées par une convention d'occupation avec l'Agglomération.

Une nouvelle association A.V.R - AERONAUTIQUE VIENNE REVENTIN, représentée par son Président M. André GONZALES, a sollicité l'Agglomération pour un projet de construction d'un nouvel hangar à avions sur ledit site de l'aérodrome de Reventin-Vaugris.

Après plusieurs rencontres, l'Agglomération a accepté de mettre à disposition le terrain de l'aérodrome à l'association A.V.R. afin de construire un abri à avions d'une surface de 464 m<sup>2</sup>. L'association a obtenu un permis de construire le 2 septembre 2021.

Il est ainsi proposé de conclure avec l'association AERONAUTIQUE VIENNE REVENTIN une convention de mise à disposition du site de l'aérodrome de Reventin-Vaugris pour la construction d'un abri à avions entièrement financé par ladite association. Comme pour les occupations existantes, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de vingt ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 2221-1,

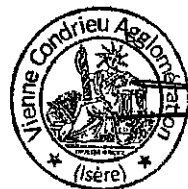
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la conclusion d'une convention d'occupation sur le site de l'Aérodrome de Reventin-Vaugris sur la ZA du Saluant, cadastré AM 282, au profit de l'association A.V.R. AERONAUTIQUE VIENNE REVENTIN pour la construction d'un abri à avions. Cette convention consentie à titre gratuit, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de vingt ans.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/12/2021

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS